

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Samedi 02 octobre 2021

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-et-un, le samedi deux octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix heures sous la présidence de Monsieur Alain VERGE, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2021*

**Présents** : Mesdames Émilie BAFFIER, Laurence BLANCHONNET, Brigitte FAUCONNET, Patricia PEYNOT, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Pascal FAURE, Arjen HOOGLAND, Laurent LAMOINE et Alain VERGE

**Absents excusés** : /

M. Pascal FAURE a été élu secrétaire de séance.

### **Débats sur le PADD du PLUiH & orientations du RLPI**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers présents de débattre sur deux documents concernant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal).

#### **PADD** :

Il est organisé en 3 parties :

1. Présente l'ambition et les deux principes fondateurs retenus par les élus pour organiser l'aménagement de Montluçon Communauté à l'horizon 2035
  1. *un territoire pluriel à redynamiser*
  2. *un territoire de proximité agréable à vivre*
2. Composée de 6 orientations générales et de 16 objectifs qui précisent les modalités de mise en œuvre du projet politique à l'échelle de Montluçon Communauté pour les 15 prochaines années
  1. *retrouver une attractivité résidentielle sur le territoire en mobilisant prioritairement le parc de logements existant :*
    1. lutter contre les déséquilibres de marché, source de déqualification de l'habitat ancien et de vacance
    2. diversifier l'offre de logements pour améliorer l'attractivité du territoire
  2. *revitaliser les centralités urbaines et rurales de l'Agglomération, garantes des solidarités entre communes et des complémentarités au sein du territoire :*
    1. maintenir et renforcer le maillage des équipements à l'échelle du territoire
    2. renouveler l'image des centralités et les redynamiser
  3. *conforter le rayonnement économique de l'Agglomération et garantir une offre d'accueil de proximité :*
    1. développer l'offre d'emplois locaux en accompagnant les filières économiques et les porteurs de projets
    2. équilibrer et structurer l'offre économique et commerciale sur le territoire
    3. favoriser le maintien de l'activité agricole en encourageant les circuits de proximité et le confortement de la filière agroalimentaire

4. positionner l'Agglomération au cœur des transitions environnementales, énergétiques et des enjeux d'adaptation au changement climatique :

1. renforcer la résilience du territoire face aux risques et nuisances environnementales
2. gérer durablement les ressources naturelles
3. mettre en œuvre une politique ambitieuse en matière de transition énergétique

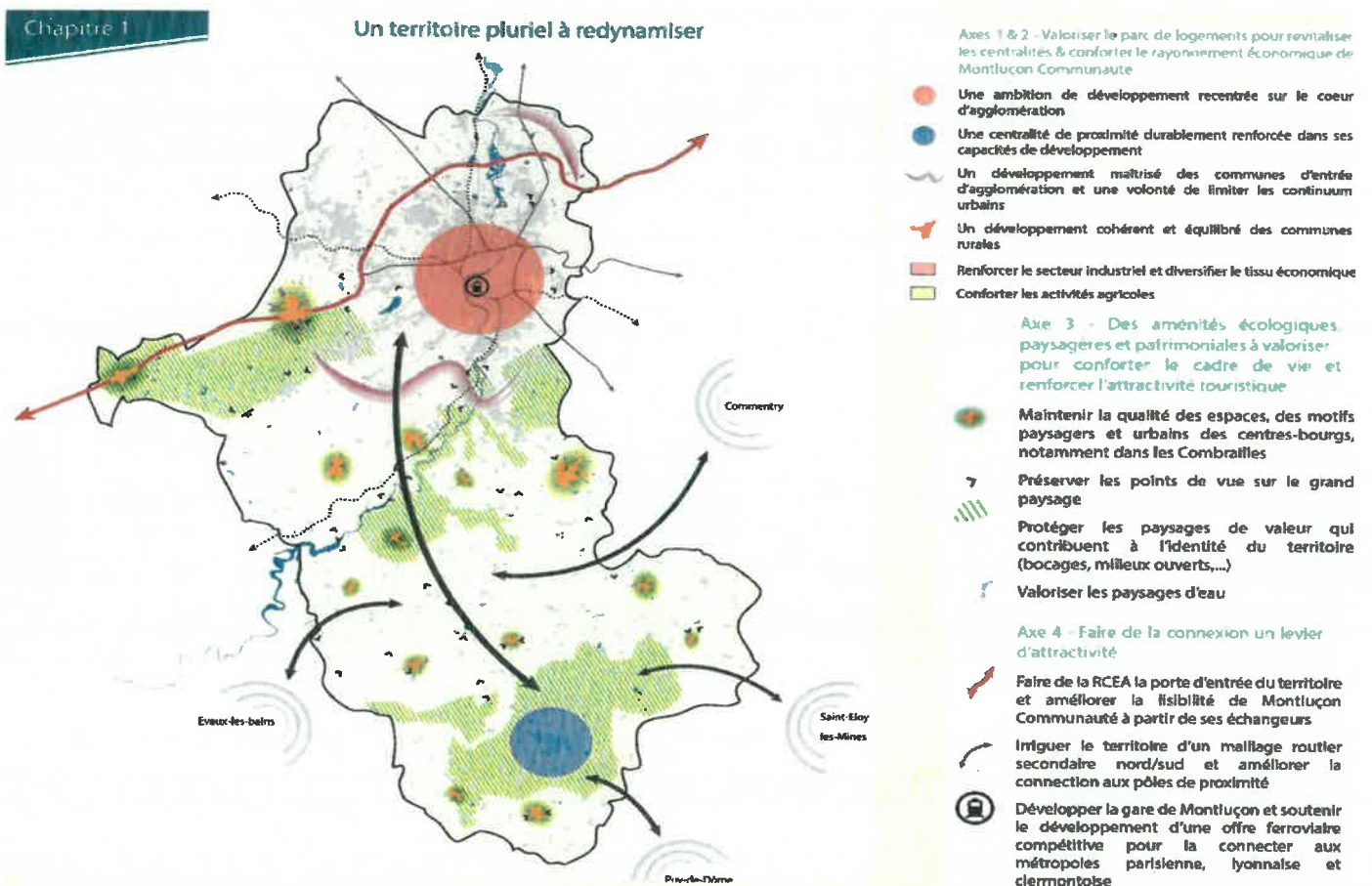
5. travailler le raccordement de l'Agglomération aux différentes échelles territoriales :

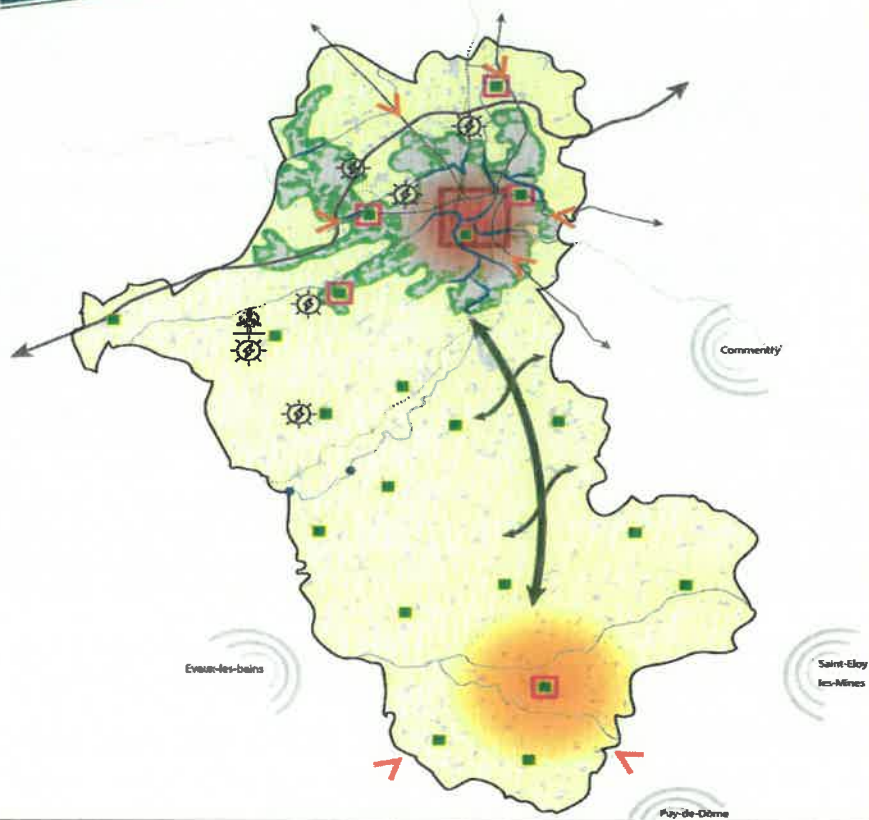
1. relier Montluçon Communauté aux métropoles
2. promouvoir de nouveaux moyens de se déplacer au sein du territoire
3. améliorer la connexion et l'accès aux services numériques partout et pour tous

6. préserver le cadre de vie des ménages et valoriser l'image de l'Agglomération, en tant que supports d'attractivité et de visibilité pour le territoire :

1. préserver la pluralité et les qualités des milieux naturels
2. préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel local
3. développer une offre touristique complète s'appuyant sur les identités complémentaires du territoire

3. Correspond aux cartographies de synthèse du PADD





- Axe 1 - Conforter l'économie de proximité et rééquilibrer l'offre**
- Conforter le pôle de Marçillat en Combrailles
  - Revitaliser les centres-bourgs et centres-villes en :
    - dynamisant/confortant le tissu économique et commercial d'hyper-proximité
    - améliorant la qualité des paysages urbains
    - développant les espaces de nature en ville
  - Développer les activités agricoles de proximité et de diversification
- 
- Axe 2 - Un territoire vivant et partagé**
- Conforter le cœur d'agglomération et apaiser son centre-ville
  - } Développer une offre de mobilités alternatives pour connecter les communes rurales avec la centralité de proximité et le cœur d'agglomération
  - Préserver les espaces tampons autour du cœur d'agglomération
  - > Mettre en valeur les entrées de ville pour des vitrines du territoire, notamment en y réglementant la publicité
  - > Valoriser les entrées du territoire depuis les départements voisins
  - > Aménager qualitativement les abords des cours d'eau en milieu urbain
- 
- Axe 3 - Un territoire durable répondant aux besoins des habitants**
- Maintenir et développer les équipements et services de centralité au sein de la ville de Montluçon
  - Maintenir les équipements et services de proximité existants qui contribuent à l'équilibre du territoire
  - Valoriser les énergies renouvelables et locales :
    - ☼ Eolien ☀ Solaire ⚡ Hydroélectricité
  - Biodéchets issus des secteurs agricole et agro-alimentaire

**RLPI :**

Les orientations et objectifs du Règlement Local de la Publicité ont été définis en cohérence avec les enjeux qui ont émergé du diagnostic territorial et publicitaire. Ces orientations, déclinées en objectifs, tendent à apporter des réponses concrètes de l'agglomération permettant de concilier préservation du cadre de vie et attractivité économique.

5 grandes orientations ont été formulées :

- 1 orientation générale permettant de répondre à des enjeux transversaux de qualité des ambiances urbaines et déclinables quelques soient les secteurs territoriaux et occupation des sol appréhendés :
  - *préserver la qualité du cadre de vie*
- 3 orientations sectorielles précisant des ambitions propres au centre-ville historique, aux axes de circulation et entrée de ville, ainsi qu'aux zones d'activités. Chacun de ces espaces présentant des enjeux et besoins spécifiques en matière d'affichage :
  - *valoriser les cœurs historiques, le patrimoine architectural et paysager ainsi que les pôles touristiques*
  - *améliorer l'image perçue de l'agglomération notamment au travers d'entrées de ville et d'agglomération plus qualitatives et un traitement de ses axes*
  - *améliorer la qualité des zones d'activités tout en assurant la lisibilité et l'attractivité des pôles économiques*
- 1 orientation thématique déclinant des objectifs de maîtrise des dispositifs numériques.
  - *maîtriser le développement du numérique*

Document déposé le 06 octobre 2021 à la Sous-Préfecture de Montluçon





**RIFSEEP (Régime  
Indemnitaire tenant compte des  
Fonctions, des Sujétions, de  
l'Expertise et de l'Engagement  
Professionnel)**

Monsieur le Maire informe les Membres présents, qu'il convient de porter une modification sur la délibération prise le 05/06/2021 n° 2021/22, à savoir :

modification de la répartition du tableau proposé comme suit :

Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonction	Montants annuels maximum de l'IFSE	Montants annuels maximum du CIA
C1(proratisé sur le nombre d'heures hebdomadaire)	Adjoint administratif	Secrétariat/ accueil	4 000 €	5 000 €
C2(proratisé sur le nombre d'heures hebdomadaires)	Adjoint technique	Service entretien	2 000 €	1 000 €

(IFSE : versement mensuel ; CIA versement annuel)

Modification du versement du RIFSEEP pour les conditions suivantes :

Congés	Traitement	Primes et indemnités
Maladie ordinaire	3 mois – plein traitement 9 mois – demi traitement	Le versement suit le sort du traitement
Accident du travail – maladie professionnelle	Plein traitement	Le versement suit le sort du traitement
Maternité – paternité – adoption	Plein traitement	Le versement suit le sort du traitement
CLM	1 an – plein traitement 2 ans – demi traitement	Pas de maintien Les primes et indemnités versées pendant le congé de maladie demeurent acquises
CLD	2 ans – plein traitement 3 ans – demi traitement	Pas de maintien Les primes et indemnités versées pendant le congé de maladie demeurent acquises

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Délibération n° 2021/26**  
**Document déposé le 06**  
**octobre 2021 à la Sous-**  
**Préfecture de Montluçon**

**Délibération :**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré :*

*⊗ VALIDE la modification de la délibération du 05/06/2021 n° 2021/22 pour les points énumérés ci-dessus ;*

*⊗ autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier*



**Questions diverses :**

➤ **Pont de Saint Pardoux**

Point sur l'avancement des travaux, débuts difficiles contrariés par la météo. Mise en place de batardeaux dans la rivière.

➤ **SDE03 – éclairage public**

Plusieurs options sont présentées ; mais il faut revoir le technicien afin d'affiner le devis proposé (intensité des LED, plages horaires, extinction de certains poteaux...)

➤ Travaux mairie

Les peintures sont presque terminées ; reste le bilan énergétique à faire

➤ Voirie

- ➔ Un point sera fait avec M. MERCIER de SAS COLAS le mercredi 06/10
- ➔ La route menant au Pont de Rameau sera fermée à toute circulation du 04 au 26/10/2021 ; les murs de soutènement doivent être reconstruits
- ➔ voir avec l'UTT pour qu'une longueur maximum soit imposée

➤ Logement communal

Le montant total des travaux concernant la cuisine (évier, plan de travail, plaque de cuisson) sera inférieur à 1000 € TTC – effectués par Pierre DESARMENIEN

➤ Festivités de fin d'année

Le repas de fin d'année et l'arbre de Noël se tiendront le samedi 11 décembre 2021  
Voir pour les colis, la commission sociale se tiendra le 20/10 à 18h30 à la Maison de Village

- Journée citoyenne le samedi 16/10 à 13h00, rendez-vous à la mairie

➤ Communication

Le bulletin devra paraître pour fin 2021, début 2022  
Une info brève sera distribuée semaine 40 ou début 41

➤ Espaces verts

Nous devrions reconduire, à priori, le contrat avec Multi Services ; à voir pour donner plus explicitement les attentes de la commune.

➤ Illuminations de fin d'année

Contacteur RDN pour la pose des guirlandes ainsi que pour un devis

➤ Finances

Préparer une projection des disponibilités pour commencer à réfléchir sur les investissements possibles en 2022

➤ Bâtiments

- ➔ Le CEF (Centre Éducatif Fermé) de Pionsat a été mandaté par la société Enedis pour une remise en état du poste situé dans Le Bourg, à côté de la bascule.
- ➔ Faire une information à la population pour les immeubles non-entretenus et menaçant la sécurité des usagers sur les espaces publics.
- ➔ Etat de la situation des ventes d'immeubles sur la commune

➤ Montluçon Communauté

- ➔ Transports scolaires
- ➔ Mutualisation des services
- ➔ Pacte fiscal et financier
- ➔ Plan paysage Vallée du Cher et de la Combraille Bourbonnaise le 08/10

➤ Divers

- ➔ prévoir d'accueillir le Sous-Préfet pour une visite de la commune
- ➔ réunion avec la gendarmerie et le GIGN à Villebret le 05/10 sur la gestion

## des incivilités

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 12 heures 30

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 02 octobre 2021

<b>Alain VERGE</b> <i>Maire</i>		<b>Brigitte FAUCONNET</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Jérôme COLAS</b> <i>1er Adjoint</i>		<b>Émilie BAFFIER</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Pascal FAURE</b> <i>2ème Adjoint</i>		<b>Arjen HOOGLAND</b> <i>Conseiller Municipal</i>	
<b>Laurent LAMOINE</b> <i>3ème Adjoint</i>		<b>Patricia PEYNOT</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Julien DUCROS</b> <i>Conseiller Municipal</i>		<b>Laurence BLANCHONNET</b> <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Claudine VERGE</b> <i>Conseillère Municipale</i>			